

Le rapatriement forcé de réfugiés burundais depuis la Tanzanie inquiète l'ONU

ONU Info, 25 février 2026 Le rapatriement forcé de réfugiés burundais depuis la Tanzanie inquiète le HCR. Le rapatriement forcé de réfugiés burundais depuis la Tanzanie suscite l'inquiétude de l'ONU, alors que des dizaines de milliers d'entre eux ont trouvé refuge il y a des années dans ce pays après avoir fui des troubles au Burundi. Fin novembre 2025, on comptait plus de 140 000 réfugiés burundais en Tanzanie. Jusqu'à 17 000 personnes déclarent ne pas pouvoir rentrer chez elles par crainte pour leur sécurité ou en raison du risque de persécution politique. Parmi elles figurent des membres de l'opposition et d'anciens militaires. « Les réfugiés expriment de plus en plus d'inquiétudes face aux retours forcés et aux mesures coercitives », a déclaré Bahia Egeh, de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en Tanzanie. « Nous continuons de plaider contre toute mesure coercitive à l'encontre des réfugiés dans les camps », a déclaré le HCR cette semaine. La position officielle de l'agence onusienne sur les rapatriements forcés est claire et fondée sur le droit international des réfugiés : les réfugiés et les demandeurs d'asile doivent pas être renvoyés dans un lieu où leur vie ou leur liberté seraient menacées. Des vagues de déplacements

Nombre de réfugiés en Tanzanie ont rejoint les réfugiés par le passé, ayant fui la guerre civile burundaise des années 1990 et du début des années 2000, avant de retourner au Burundi, puis de fuir à nouveau en 2015 lors d'une période de troubles politiques. Il existe actuellement deux camps de réfugiés dans la région de Kigoma, au nord-ouest de la Tanzanie : Nduta et Nyarugusu, ce dernier étant le plus grand des deux. De nombreux réfugiés cherchent à se reloger à Nyarugusu suite à l'annonce de la fermeture du camp de Nduta en mars. Mme Egeh a souligné que les conditions de vie dans ces camps sont « difficiles pour les réfugiés », dans un contexte de réduction du financement du HCR qui a affecté les services. Entre 2002 et 2009, le HCR a facilité le retour volontaire d'environ 390 000 réfugiés depuis la Tanzanie, tandis qu'en 2014, quelque 162 000 ressortissants burundais ont obtenu la nationalité tanzanienne. Quelle est la situation actuelle ? En 2017, le retour des réfugiés burundais dans leur pays d'origine a été jugé sûr. Le HCR conclu un accord tripartite avec les gouvernements du Burundi et de la Tanzanie en vue de rapatriements volontaires. Les progrès ont été initialement encourageants, mais la pandémie de coronavirus COVID-19 a entraîné une baisse des rapatriements pendant quelques années. Ces derniers mois, les efforts de rapatriement se sont intensifiés suite à la fixation d'un objectif de 3 000 réfugiés par semaine, convenu fin 2025 dans le cadre d'un accord tripartite actualisé. Ainsi, le HCR est passé d'un rôle de facilitation à celui de promotion et a affirmé plus clairement son soutien aux retours volontaires au Burundi. Hausse des rapatriements en 2026 Au cours des deux premiers mois de 2026, plus de 28 000 réfugiés burundais sont rentrés de Tanzanie. Avec 8 000 retours la semaine dernière, le nombre de rapatriements hebdomadaire a dépassé largement l'accord de 2017, passant à plus de 180 000 retours par semaine. Cependant, dans une déclaration publiée mardi, le HCR a exprimé son inquiétude quant au fait que, durant cette accélération des efforts, « des abris pour réfugiés ont été construits, contraignant les personnes à se réfugier temporairement dans des centres de départ surpeuplés et aggravant encore les conditions de vie sur le terrain. Certains réfugiés auraient également subi des mauvais traitements ». « Nous continuons de plaider auprès du gouvernement pour qu'il respecte l'accord tripartite. Les trois parties ont convenu que les rapatriements devaient se faire dans le respect de la sécurité, de la dignité et des principes de protection », a dit Mme Egeh. Un élément essentiel de l'accord tripartite est que les personnes doivent être traitées avec respect ; les retours doivent reposer sur un choix libre et éclairé et non sur la coercition. Pour soutenir les réfugiés en danger, le HCR dispose d'un guichet d'assistance dédiée à la protection, permettant d'évaluer la volonté des réfugiés de rentrer chez eux. Réduction des financements et des services Toutefois, dans un contexte de réduction des financements, les centres d'accueil et de transit du Burundi sont fortement sollicités. « L'augmentation des demandes de retour, la réduction des ressources et le manque de personnel mettent à rude épreuve les opérations des deux côtés de la frontière », a dit Mme Egeh. Pour les réfugiés, dont certains sont déplacés depuis les années 1990, le moyen le plus efficace de les soutenir est de financer les efforts de réinstallation au Burundi. Selon la responsable du HCR, cela contribuera à un retour sur investissement durable et mettra fin au cycle des déplacements forcés, afin que les gens puissent « commencer à reconstruire leur vie » après des années d'insécurité et d'incertitude.